

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

| Cadre réservé à l'administration | | | | | | | | | |
|---|--|----------------------------------|--|--|--|--|--|--|--|
| Date de réception | Dossier complet le | N° d'enregistrement | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| | 1. Intitulé du projet | | | | | | | | |
| Travaux d'aménagement de la zone d'activités du Bas de la Chaux | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| 2 Ident | ification du maître d'ouvrage ou du pétitionna | ire | | | | | | | |
| 2.1 Personne physique | means as maine a coviage of at permonna | | | | | | | | |
| Nom | Prénom | | | | | | | | |
| 2.2 Personne morale | | | | | | | | | |
| Dénomination ou raison sociale | Communauté de Communes du Val | l de Morteau | | | | | | | |
| Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale | M. Jean-Marie BINETRUY | | | | | | | | |
| RCS / SIRET | Forme juridique | | | | | | | | |
| Joignez | à votre demande l'annexe obligatoire n' | °1 | | | | | | | |
| 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau | des seuils et critères annexé à l'article R. 122- | -2 du code de l'environnement et | | | | | | | |
| d | imensionnement correspondant du projet | | | | | | | | |
| N° de rubrique et sous rubrique | Caractéristiques du projet au regard des | | | | | | | | |
| 670.004 | Création d'un lotissement à vocation de la cristique de la cri | | | | | | | | |
| | terrain d'assiette d'une superficie infé | | | | | | | | |
| | permettant la création d'une SHON su inférieure à 40000 m² | uperieure a 10000 m² et | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| | 4. Caractéristiques générales du projet | | | | | | | | |
| | aire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du f | ormulaire | | | | | | | |
| 4.1 Nature du projet | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| Travaux de viabilisation et aména | gement d'un lotissement à vocation de | e zone d'activités | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |
| | | | | | | | | | |

4.2 Objectifs du projet

Création de parcelles à bâtir pour des activités de type activités artisanales, d'industrie, bureaux, restauration, hôtellerie et les services liés aux entreprises.

Répondre à un constat de saturation des zones d'activités environnantes (zone d'activités de la Combe Vouillot et Parc des Dolines)

Créer une zone d'activités cohérente incluant ces zones existantes.

Les objectifs détaillés sont présentés dans le document "Note de présentation" en annexe du dossier.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Travaux de terrassement ; réalisation de voirie et réseaux : assainissement eaux usées et eaux pluviales, eau potable, électricité, gaz, telecom, éclairage public ; aménagement d'espaces verts

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Implantation d'activités Entretien des voiries et équipements publics

| 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administration de l'autorité administration dessier(s) d'autorisation(s). | trative(s) d'autorisation le projet a- ive de l'Etat compétente en ma | t-il été ou se atière d'envi | ra-t-il soumis ironnement | ? devra être | e jointe au(x) |
|---|--|---|------------------------------|------------------------------------|-----------------|
| Permis d'aménager | | | | | |
| 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure | e d'autorisation ce formulaire est re | empli | | | |
| Permis d'aménager | | | | | |
| 4.5 Dimensions et caractéristiques du pro | ojet et superficie globale (assiette) de | l'opération - | préciser les u | nités de me | esure utilisées |
| | rs caractéristiques | | | Valeu | ır |
| Surface d'aménagement Surface cessible SHON maximale envisagée Nombre de lots | | | 49 3 29 6 | 39 m² 96 m² 337 m² unités | |
| 4.6 Localisation du projet | | | | | |
| Adresse et commune(s) d'implantation | Coordonnées géographiques ¹ | Long. <u>06</u> ° <u>3</u> | 7'25"E | Lat. <u>47</u> ° | 06·11 "N |
| Lieu-dit "Le Bas de la Chaux" sur la commune du Bélieu au niveau des routes départementales 461 et 329a | | d), 8°, 10°, 18 Long ° _ Long ° _ | _'_"_ | Lat ° | |
| 4.7 S'agit-il d'une modification/extension 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet on 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été au | uvrage a-t-il fait l'objet d'une étud | | | Dui Dui | Non X |
| 4.8 Le projet s'inscrit-il dans un program Si oui, de quels projets se compose le | | | C | Dui | Non X |
| | | | | | |

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

| 5. \$ | ensibili | té envi | ironnementale de la zone d'implantation envisagée | | | | | | | |
|---|----------------|----------|--|--|--|--|--|--|--|--|
| 5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des so | ols sur le | e lieu d | le votre projet ? | | | | | | | |
| La zone se caractérise par des parcelles agricoles pâturées de faible qualité écologique. | | | | | | | | | | |
| Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? | | | | | | | | | | |
| Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet Plan d'Occupation des Sols approuvé le 18 septembre 1989 Il a subi diverses transformations au moyen de : modification le 7 juin 1991, révision le 19 août 1996, révision le 14 février 2002, révision simplifiée le 8 décembre 2004, modification le 19 septembre 2006, révision simplifiée le décembre 2009. Le site est soumis au règlement de la zone 2NAX du POS. | | | | | | | | | | |
| | ou les | docur | ments ont-ils fait l'objet d'une évaluation Oui Non X | | | | | | | |
| environnementale? 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée: Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact | | | | | | | | | | |
| niip;//www.developpemeni- | durabl | e.gouv | /,Tr/etude-Impact | | | | | | | |
| Le projet se situe-t-il : | -durabl Oui | Non | Lequel/Laquelle ? | | | | | | | |
| | Oui | | | | | | | | | |
| Le projet se situe-t-il : dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de | Oui | Non | | | | | | | | |
| Le projet se situe-t-il : dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? La commune du Bélieu fait partie des communes de montagne au sens de la loi Montagne du 9 janvier 1985. La zone d'activités projetée respecte les prescriptions de cette loi, comme le montre le rapport de la révision | | | | | | | |
| Le projet se situe-t-il : dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? en zone de montagne ? | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? La commune du Bélieu fait partie des communes de montagne au sens de la loi Montagne du 9 janvier 1985. La zone d'activités projetée respecte les prescriptions de cette loi, comme le montre le rapport de la révision | | | | | | | |

| dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager? | | X | |
|--|-----|-----|-------------------------------|
| dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | | X | |
| dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? | | X | |
| si oui, est-il prescrit ou approuvé? | | | |
| dans un site ou sur des sols pollués ? | | X | |
| dans une zone de répartition des eaux ? | | X | |
| dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine? | | X | |
| dans un site inscrit ou classé ? | | X | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| d'un site Natura 2000 ? | | X | |
| d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO? | | X | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

| Domaines o | le l'environnement : | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel |
|-------------------|--|-----|-----|---|
| | engendre-t-il des prélèvements d'eau ? | X | | Création future de 12 activités économiques soit une consommation estimée à environ 10m3/j. |
| | impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | | X | |
| Ressources | est-il excédentaire en matériaux ? | X | | Evacuation des déblais liés au décaissement de voirie, création des réseaux secs et humides, création des fossés reliant les dolines et aménagement des dolines. Il sera procédé à un calage le plus fin possible de l'altimétrie de la future voirie par rapport au terrain naturel. |
| | est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ? | X | | Réalisation des structures de voiries et remblaiement des tranchées avec des matériaux d'apport. Il sera procédé au calage le plus fin possible de l'altimétrie de la future voirie par rapport au terrain naturel. |
| Milieu naturel | est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | | X | Changement d'affectation des terrains sans altération des intérêts écologiques et hydrologiques du site. Conservation de la zone du domaine vital de la pie-grièche écorcheur comme défini dans l'étude du Cabinet Guichard intitulée "Diagnostic écologique faune, flore et habitats" jointe au présent dossier. |
| | est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | | X | |

| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | X | | Conversion d'espaces naturels en zone d'activités |
|---------------------------|--|-----------|---|--|
| | Est-il concerné par des risques technologiques ? | | X | |
| Risques et uisances | Est-il concerné par des risques naturels ? | | X | |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | | X | |
| mmodités de isinage | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | \square | X | Le projet pourra être une source de bruits ponctuels mais uniquement pendant la phase d'aménagement. |
| | Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | | X | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ? | × | X | Le projet pourra être une source de vibrations ponctuelles mais uniquement pendant la phase d'aménagement. |

| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | X | | Un éclairage public sera mis en place sur la zone. Cet éclairage fonctionnera en mode bi-puissance. |
|---------------------|--|---|---|--|
| | Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? | | X | |
| Pollutions | Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ? | X | | L'assainissement pluvial sera de type séparatif. Les eaux pluviales des parcelles et de espaces publics seront collectées par un système de canalisation vers un ouvrage de traitement puis vers un bassin de rétention infiltration naturel que sont les dolines du site, conformément au Dossier Loi sur l'Eau réalisé en 2003 et approuvé le 19 avril 2004. Des études hydrogéologiques ont été menées dans le cadre du dossier Loi sur l'Eau (jointes au présent dossier). De plus, chaque parcelle sera muni d'un dispositif de traitement des eaux pluviales avant rejet dans le collecteur. |
| | Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | | X | Des stockages de déchets non dangereux et inertes pourront être réalisés ponctuellement sur la zone en phase aménagement. |
| Patrimoine / | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager? | | X | Cette zone respectera l'orientation d'aménagement du secteur. De plus, celle-ci se situe entre deux zones d'activité déjà existante, il n'y aura donc pas de consommation intempestive de terrain naturel pouvant porter atteinte au patrimoine. Dans le cadre de l'aménager de la zone d'activités, un volet paysager permettant l'insertion paysagère du site a été mis en place (joint au dossier). |
| vie / Population | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? | X | | Suppression de prairies de pâturage |

| Oui Non X Si oui, décrivez lesquelles : |
|--|
| |
| |
| |
| |
| |
| 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? Oui Non Si oui, décrivez lesquels : |
| |
| |
| |
| |
| 7. Auto-évaluation (facultatif) |
| Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou |
| qo ii devidir erre disperise / Expliquez pourquoi. |
| Le maître d'ouvrage estime que ce projet peut être dispensé d'une étude d'impact au vu des éléments suivants : - Ce projet d'aménagement est inscrit au POS de la commune du Bélieu, il a d'ailleurs fait l'objet d'une révision simplifiée de ce document d'urbanisme. Il est donc connu de tous |
| Le maître d'ouvrage estime que ce projet peut être dispensé d'une étude d'impact au vu des éléments suivants : - Ce projet d'aménagement est inscrit au POS de la commune du Bélieu, il a d'ailleurs fait l'objet d'une révision simplifiée de ce document d'urbanisme. Il est donc connu de tous. - Sa conception et sa composition ont été élaborées suite à la prise en compte d'études sur le milieu (Respect du domaine vital de la pie-grièche écorcheur, mise en place d'un volet paysager pour l'insertion paysagère), du respect des principes du Dossier Loi sur l'Eau dans le cadre duquel des études approfondies ont été menées (études |
| Le maître d'ouvrage estime que ce projet peut être dispensé d'une étude d'impact au vu des éléments suivants : - Ce projet d'aménagement est inscrit au POS de la commune du Bélieu, il a d'ailleurs fait l'objet d'une révision simplifiée de ce document d'urbanisme. Il est donc connu de tous. - Sa conception et sa composition ont été élaborées suite à la prise en compte d'études sur le milieu (Respect du domaine vital de la pie-grièche écorcheur, mise en place d'un volet paysager pour l'insertion paysagère), du respect des principes du Dossier Loi sur l'Eau dans le cadre duquel des études approfondies ont été menées (études hydrogéologiques). - Sa réalisation s'inscrit avec une notion de continuité : - Continuité territoriale entre le Parc d'activités des Dolines et La Combe Vouillot : |
| Le maître d'ouvrage estime que ce projet peut être dispensé d'une étude d'impact au vu des éléments suivants : - Ce projet d'aménagement est inscrit au POS de la commune du Bélieu, il a d'ailleurs fait l'objet d'une révision simplifiée de ce document d'urbanisme. Il est donc connu de tous. - Sa conception et sa composition ont été élaborées suite à la prise en compte d'études sur le milieu (Respect du domaine vital de la pie-grièche écorcheur, mise en place d'un volet paysager pour l'insertion paysagère), du respect des principes du Dossier Loi sur l'Eau dans le cadre duquel des études approfondies ont été menées (études hydrogéologiques). - Sa réalisation s'inscrit avec une notion de continuité : |
| Le maître d'ouvrage estime que ce projet peut être dispensé d'une étude d'impact au vu des éléments suivants : - Ce projet d'aménagement est inscrit au POS de la commune du Bélieu, il a d'ailleurs fait l'objet d'une révision simplifiée de ce document d'urbanisme. Il est donc connu de tous. - Sa conception et sa composition ont été élaborées suite à la prise en compte d'études sur le milieu (Respect du domaine vital de la pie-grièche écorcheur, mise en place d'un volet paysager pour l'insertion paysagère), du respect des principes du Dossier Loi sur l'Eau dans le cadre duquel des études approfondies ont été menées (études hydrogéologiques). - Sa réalisation s'inscrit avec une notion de continuité : - Continuité territoriale entre le Parc d'activités des Dolines et La Combe Vouillot ; - Continuité dans la recherche de qualité, en visant des objectifs identiques à ceux du Parc d'activités des Dolines (intégration harmonieuse dans le site et le paysage, préservation et mise en valeur des milieux naturels, protection des eaux superficielles et souterraines, niveau d'équipements de service à la hauteur des qualifications et spécialisations des entreprises). |
| Le maître d'ouvrage estime que ce projet peut être dispensé d'une étude d'impact au vu des éléments suivants : - Ce projet d'aménagement est inscrit au POS de la commune du Bélieu, il a d'ailleurs fait l'objet d'une révision simplifiée de ce document d'urbanisme. Il est donc connu de tous. - Sa conception et sa composition ont été élaborées suite à la prise en compte d'études sur le milieu (Respect du domaine vital de la pie-grièche écorcheur, mise en place d'un volet paysager pour l'insertion paysagère), du respect des principes du Dossier Loi sur l'Eau dans le cadre duquel des études approfondies ont été menées (études hydrogéologiques). - Sa réalisation s'inscrit avec une notion de continuité : - Continuité territoriale entre le Parc d'activités des Dolines et La Combe Vouillot ; - Continuité dans la recherche de qualité, en visant des objectifs identiques à ceux du Parc d'activités des Dolines (intégration harmonieuse dans le site et le paysage, préservation et mise en valeur des milieux naturels, protection des eaux superficielles et souterraines, niveau d'équipements de service à la hauteur des qualifications et spécialisations des entreprises). |
| Le maître d'ouvrage estime que ce projet peut être dispensé d'une étude d'impact au vu des éléments suivants : - Ce projet d'aménagement est inscrit au POS de la commune du Bélieu, il a d'ailleurs fait l'objet d'une révision simplifiée de ce document d'urbanisme. Il est donc connu de tous. - Sa conception et sa composition ont été élaborées suite à la prise en compte d'études sur le milieu (Respect du domaine vital de la pie-grièche écorcheur, mise en place d'un volet paysager pour l'insertion paysagère), du respect des principes du Dossier Loi sur l'Eau dans le cadre duquel des études approfondies ont été menées (études hydrogéologiques). - Sa réalisation s'inscrit avec une notion de continuité : - Continuité territoriale entre le Parc d'activités des Dolines et La Combe Vouillot ; - Continuité dans la recherche de qualité, en visant des objectifs identiques à ceux du Parc d'activités des Dolines (intégration harmonieuse dans le site et le paysage, préservation et mise en valeur des milieux naturels, protection des eaux superficielles et souterraines, niveau d'équipements de service à la hauteur des qualifications et spécialisations des entreprises). |
| Le maître d'ouvrage estime que ce projet peut être dispensé d'une étude d'impact au vu des éléments suivants : - Ce projet d'aménagement est inscrit au POS de la commune du Bélieu, il a d'ailleurs fait l'objet d'une révision simplifiée de ce document d'urbanisme. Il est donc connu de tous. - Sa conception et sa composition ont été élaborées suite à la prise en compte d'études sur le milieu (Respect du domaine vital de la pie-grièche écorcheur, mise en place d'un volet paysager pour l'insertion paysagère), du respect des principes du Dossier Loi sur l'Eau dans le cadre duquel des études approfondies ont été menées (études hydrogéologiques). - Sa réalisation s'inscrit avec une notion de continuité : - Continuité territoriale entre le Parc d'activités des Dolines et La Combe Vouillot ; - Continuité dans la recherche de qualité, en visant des objectifs identiques à ceux du Parc d'activités des Dolines (intégration harmonieuse dans le site et le paysage, préservation et mise en valeur des milieux naturels, protection des eaux superficielles et souterraines, niveau d'équipements de service à la hauteur des qualifications et spécialisations des entreprises). |

| - 8 | | | | |
|-----|--|--|--|--|

8.1 Annexes obligatoires

| Γ | | Objet | |
|---|---|---|---|
| | 1 | L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; | X |
| | 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | X |
| | 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain; | X |
| | 4 | Librardy projet ou pour les travaux ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, | X |
| | 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; | X |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Extrait du POS de la commune du Bélieu et règlement

Dossier de Projet : Note de présentation, Programme des travaux, Documents graphiques, Volet paysager

Diagnostic écologique faune, flore et habitats (2009)

Diagnostic environnemental (2002)

Dossier Loi sur l'Eau

Etudes hydrogéologiques

Cahier de prescriptions architecturales, paysagères et environnementales

9. Engagement et signature

X Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Morteau auté de C

Signature

Le Président